

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 25 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : *INTC1905587A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 25 février 2019 est autorisée au titre de l'année 2019, l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre de postes offerts aux concours externe et interne sera fixé par un arrêté ministériel ultérieur.

Ces concours sont ouverts, pour la session 2019, dans les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) suivants :

- SGAMI Est ;
- SGAMI Nord ;
- SGAMI Ouest ;
- SGAMI Sud ;
- SGAMI Sud-Est ;
- SGAMI Sud-Ouest ;
- SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- SGAP de la Guadeloupe ;
- SGAP de la Guyane ;
- SGAP de Mayotte.

Pour chaque recrutement, la date de clôture des inscriptions, la date des épreuves et la composition du jury feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de l'organisation de ces recrutements.